# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º II-362

présenté par Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, M. Viry, M. Dubois et M. Taite

### **ARTICLE 27**

# ÉTAT B

### Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(en euros)
Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	130 000 000	0
Protection maladie	0	130 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	130 000 000	130 000 000
SOLDE	(	)

# **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Actuellement, de nombreux départements ne bénéficient d'aucune unité de soins palliatifs.

ART. 27 N° II-362

Au regard de l'allongement de la durée de vie et des débats liés à la fin de vie, il est urgent que le développement de ces unités soit renforcé sur tout le territoire national en particulier dans les 23 départements dépourvus.

### Cet amendement:

- flèche 130 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » au sein du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».
- et réduit de 130 millions d'euros les crédits de l'action 2 « Aide médicale d'Etat » au sein du programme 183 « Protection maladie »